

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Pierre CASABIANCA, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Stéphane VOGLIMACCI, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PROPRIANO (Corse du Sud), Résidence du Port, 2 rue des Pêcheurs, le **2 mai 2024**,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261, 2265, 2272 du Code Civil**, par :

- M. François Jean Baptiste LEONETTI, retraité, époux de Madame Nicole SENINK, demeurant à MARSEILLE 8ÈME ARRONDISSEMENT (13008), 13 boulevard Rabatau. Né à MARSEILLE 8ÈME ARRONDISSEMENT (13008) le 27 janvier 1949. Marié à la mairie de MARSEILLE 2ÈME ARRONDISSEMENT (13002) le 21 juin 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

A la suite de sa mère, dont il est l'unique héritier :

Mme Rosalie **POLI**, en son vivant retraitée, veuve et non remariée de Monsieur Antoine Louis **LEONETTI**, demeurant à MARSEILLE (13006), 36 rue Stanislas Torrents, Née le 20 août 1904 à SOLLACARO (20140), Décédée à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 27 octobre 1978.

COMMUNE DE SOLLACARO

Une parcelle de terre cadastrée Section C numéro 577 lieudit TABIO d'une contenance de 01 ha 70 a 59 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**